



**Procès-verbal de la 15^e Assemblée générale régulière
tenue le vendredi 20 novembre 2020 à 9 h 45**

Vidéoconférence Zoom

Étaient présents :

Achab Aïcha	Robert Alain	Allard Francine	Bégin Elyse
Bélanger Gaëtane	Bertrand Rudolf	Boudreau Denise	Bordeleau Michelle
Brisson Guy R.	Cantin Magella	Chénard Micheline	Cooper Sam
Dubuc Roger	Duval Lisette	Greendale Marc	Jetté Raymonde
Lambert Francine	Leclerc Michel	Mongeau Jaël	Payment Pierre
Pelletier Jacques	Roger Joanne	Savaria Nicole	Tanguay Liliane
Tremblay Diane			

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 14^e Assemblée générale régulière du 4 octobre 2019
4. Bilan de l'année 2019-2020
 - a. Rapport du président
 - b. Rapport des vice-présidents
5. États financiers pour l'année 2019-2020
6. Ratification des actes du Conseil d'administration
7. Modifications des Statuts et règlements de l'APRES-INRS :
 - a. Article 4.10 – Durée des mandats des membres du Conseil d'administration
8. Mise à jour annuelle des compensations pour les dépenses encourues par les membres du Conseil d'administration pour ses réunions
9. Détermination de la cotisation annuelle 2020-2021
10. Prévisions budgétaires pour l'année 2020-2021
11. Élections de membres au Conseil d'administration
 - a. Nomination d'un président d'élection et d'un secrétaire d'élection
 - b. Élections aux postes suivants du Conseil d'administration (durée des mandats : 2 ans) :
 - Président
 - Vice-président, région de Québec
 - Secrétaire
 - Administrateur, région de Québec
12. Avis de décès de la dernière année
13. Divers
14. Mot de clôture par la présidence
15. Levée de l'assemblée

1. Constatation du quorum

25 membres étant présents, le président constate que le quorum est atteint conformément aux Statuts et règlements de l'APRES-INRS.

2. Ouverture de l'Assemblée et adoption de l'ordre du jour

La réunion débute à 9 h 45. Magella Cantin, président du Conseil d'administration de l'APRES-INRS, préside la réunion de l'Assemblée et Jacques Pelletier, secrétaire par intérim de l'APRES-INRS, agit comme secrétaire.

Sur proposition de Marc Greendale, appuyé par Raymonde Jetté, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que déposé.

Résolution AG-15-20-01

Michelle Bordeleau mentionne qu'il serait à propos que l'APRES-INRS donne des nouvelles de temps à autre à ses membres en ce temps de pandémie. Magella Cantin est d'avis que c'est une bonne idée.

3. Adoption du procès-verbal de la 14^e Assemblée générale régulière du 4 octobre 2019

Sur proposition de Jaël Mongeau, appuyée par Micheline Chénard, on exempte le président de faire lecture du projet de procès-verbal et ce dernier est adopté à l'unanimité tel que déposé.

Résolution AG-15-20-02

4. Bilan de l'année 2019-2020

a. Rapport du président

Le président désire profiter de l'occasion pour remercier bien sincèrement tous les membres du CA pour leur précieuse collaboration tout au long de l'année. Il présente son rapport des activités de l'APRES-INRS au cours de la dernière année financière :

- Présidence des réunions du CA (3) :
 - 13 septembre 2019
 - 1er novembre 2019
 - 10 janvier 2020La rencontre prévue en mars a été annulée à cause de la pandémie.
- Présidence de l'Assemblée générale annuelle 2019-2020 tenue le 4 octobre 2019
- Délégué à l'AGA de la FRUQ. À retenir de cette rencontre :
 - Le nombre de membres diminue dans chaque association d'une année à l'autre, ce qui entraîne par conséquent une difficulté à recruter des membres au CA dans chacune d'elle.
 - Le régime d'assurance de La Capitale est toujours celui qui est recommandé pour une assurance complémentaire à celle de la RAMQ
- Webmestre du site web de l'APRES-INRS
- Demande de contribution financière de l'INRS pour l'année financière 2019-2020
- Tenue des archives
- Décès d'un membre : M. Marcel Desrosiers, anciennement de l'IAF

b. Rapport des vice-présidents

Région de Montréal

Francine Lambert, vice-présidente de la région de Montréal, fait rapport des activités tenues depuis le 1^{er} septembre 2019 :

- Le 18 septembre 2019 a eu lieu une croisière guidée dans les îles du Parc de la rivière des Mille-Îles. Dix-neuf personnes, dont quinze membres en règle et quatre invités, ont bien apprécié leur balade en ponton avec les explications de la guide-naturaliste qui nous accompagnait. Treize des membres en règle ont aussi participé au dîner qui a suivi au restaurant Dame Tartine, situé dans le quartier Ste-Rose à Laval.
- Comme complément, le mercredi 6 novembre 2019, nous avons organisé une visite au Centre d'exploration du Parc de la rivière des Mille-Îles en visitant son exposition permanente " Incroyable mais vrai" ainsi que son laboratoire d'écologie, le tout situé au Parc de la Rivière-des-Mille-Îles à Laval. Un dîner au restaurant Mikes de Fabreville, s'en est suivi avec les huit membres participants et leurs deux invités.
- Le 13 décembre 2019 a eu lieu notre traditionnel dîner de Noël au restaurant « Bistro, Le Tire-Bouchon » à Laval où 21 membres s'y sont rencontrés. Tous ont apprécié leur repas et ont remercié l'initiative du CA de leur avoir offert ce dîner gratuitement.
- Le mardi 25 février 2020 a eu lieu une visite guidée de la salle de spectacle de la TOHU ainsi que du Complexe environnemental de Saint-Michel accompagnée d'une interprétation sur le recyclage au centre de tri des matières recyclables de Montréal. Un dîner au restaurant Da Lillo, cuisine italienne et portugaise, a suivi la visite avec les six membres participants et les cinq invités.
- Une activité-conférence était planifiée pour le 24 mars mais le confinement nous a obligé à tout annuler.
- En plus, 3 dîners mensuels se sont tenus cette dernière année et ont été, exceptionnellement, fusionnés lors de nos trois activités/visites.

Région de Québec

Rudolf Bertrand, vice-président de la région de Québec, fait rapport des activités tenues durant la dernière année :

Activités*	Dates	Lieux	Personnes présentes	Remarques	Photos page WEB
Déjeuner	27 septembre 2019	Restaurant Tutti Frutti – Place 4 Bourgeois, Ste-Foy	10		oui
Assemblée générale annuelle - excursion	4 octobre 2019	Boulevard St-Laurent, Montréal	27 : 11 Mtl/ Qc	Ristorante Pizzeria Corneli – visite du quartier de la Petite Italie & du Marché Jean-Talon à Montréal (<u>partiellement financée par l'APRES-INRS</u>).	oui
Dîner - excursion	24 octobre 2019	Restaurant Auberge Baker – Château-Richer- Cote de Beaupré	16	Visite dans la Réserve nationale de faune de Cap Tourmente avec guide (<u>partiellement financée par l'APRES-INRS</u>).	oui
Déjeuner - conférence	8 novembre 2019	Restaurant Pacini – Place 4 Bourgeois, Ste-Foy	13	Photo conférence sur voyage en Afrique du Sud	oui
Dîner de Noël	6 décembre 2019	Restaurant La Fenouillère, Ste-Foy	27	<u>Partiellement financé par L'APRES-INRS.</u>	oui
Déjeuner	23 janvier 2020	Restaurant Le Cosmos sur le Boul. Laurier à Sainte-Foy.	11		non
Total	6 activités		Moyenne de ≈15 personnes pour Québec	1 conférence / 2 – marches commentées	

*Nombre d'activités deux fois moins nombreuses cette année par rapport aux années précédentes dû aux restrictions imposées par le COVID-19.

Magella Cantin rappelle qu'en raison de la pandémie COVID-19, les activités sociales et culturelles ont été suspendues et que les dîners de Noël 2020 sont annulés. Il ajoute qu'il a beaucoup apprécié l'Assemblée générale tenue à Montréal en octobre 2019, incluant la découverte du quartier de la Petite Italie. Enfin, les dîners de Noël (régions de Québec et de Montréal) en décembre 2019 ont connu un beau succès. Si la situation le permet, on tentera de reprendre la même formule en 2021. Enfin, à la suggestion des membres, le CA se penchera sur la possibilité d'offrir des conférences avec Zoom sur divers sujets qui pourraient intéresser les membres.

5. États financiers pour l'année 2019-2020

Magella Cantin rappelle aux membres que selon nos Statuts et règlements, il n'est pas obligatoire de procéder à la vérification des états financiers et qu'une copie du relevé bancaire de l'Association au 31 août de la dernière année financière doit être déposée à l'Assemblée.

Michel Leclerc, trésorier, présente les *États financiers au 31 août 2020* (voir annexe 1) et *l'État de l'encaisse (budget de caisse) au 31 août 2020* (voir annexe 2) ainsi que le relevé bancaire de l'Association au 31 août 2020 (voir annexe 3). Ces documents ont été transmis par courriel avec la convocation de la présente Assemblée. Il souligne que la suspension de nos activités culturelles et sociales en raison de la pandémie a entraîné une réduction des dépenses prévues. De plus, le montant des cotisations des membres est moins élevé que prévu étant donné que plusieurs membres ont renouvelé leur adhésion 2019-2020 à la fin de l'année financière précédente.

6. Ratification des actes du Conseil d'administration

Considérant la présentation des rapports du président, des vice-présidents, des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2020, il est proposé par Michelle Bordeleau, appuyée par Francine Lambert, et résolu à l'unanimité d'adopter lesdits rapports et états financiers et de ratifier les actes du Conseil d'administration de l'APRES-INRS pour l'exercice terminé le 31 août 2020.

Résolution AG-15-20-03

7. Modifications des Statuts et règlements de l'APRES-INRS : article 4.10 – Durée de mandats des membres du Conseil d'administration

Magella Cantin fait une présentation des modifications proposées par le Conseil d'administration à l'article 4.10 des Statuts et règlements. Un document a été transmis aux membres avec l'avis de convocation de la présente Assemblée générale (voir annexe 4). Dans ce document, il est présenté les modifications proposées et les raisons de celles-ci.

Après cette discussion, la résolution suivante est adoptée par l'Assemblée générale :

Sur proposition de Marc Greendale, appuyé par Michel Leclerc, les modifications à l'article 4.10 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS sont adoptées à l'unanimité comme il est proposé à l'annexe 4 du présent procès-verbal.

Résolution AG-15-20-04

8. Mise à jour annuelle des compensations pour les dépenses encourues par les membres du Conseil d'administration pour ses réunions

Michel Leclerc, trésorier, présente le document transmis avec la convocation de la présente Assemblée : *Mise à jour des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA pour ses réunions – Année 2020-2021* (voir annexe 5). Il rappelle que les compensations proposées ne visent qu'à rembourser les membres du CA pour leurs dépenses encourues lors de leur participation aux réunions du CA ou à d'autres activités de représentation demandées et approuvées par le CA. Il ne s'agit pas d'une rémunération ou d'un salaire.

Après vérification, les coûts prévus dans le tableau de l'annexe 5 sont demeurés les mêmes par rapport à l'année précédente. En conséquence, il est recommandé de reconduire les barèmes de la compensation en vigueur en 2019-2020. Il est rappelé que cette compensation a toujours été alignée avec celle accordée par l'INRS. Enfin, Michel Leclerc souligne que les réunions du CA se tiennent actuellement en vidéoconférence

Zoom. Dans un tel cas, seule la compensation de 5 \$ pour les frais de bureau est versée aux membres du CA présents à la réunion, car aucun déplacement n'est requis.

Il est proposé par Rudolf Bertrand, appuyé par Gaëtane Bélanger, et résolu à l'unanimité d'adopter la proposition du trésorier sur la mise à jour des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA pour ses réunions tel qu'il apparaît à l'annexe 5 du présent procès-verbal.

Résolution AG-15-20-05

9. Détermination de la cotisation annuelle 2020-2021

Magella Cantin rappelle que le montant de la cotisation annuelle est fixé à chaque année par l'Assemblée générale selon l'article 7.1 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS. À cet effet, le Conseil d'administration propose que la cotisation payée par un membre pour l'année 2019-2020 soit valide durant l'année financière 2020-2021. En d'autres termes, ces membres bénéficieront d'un congé de cotisations en 2020-2021.

Michel Leclerc précise que les membres qui ont payé leur cotisation pour renouveler leur adhésion en 2020-2021 seront remboursés. En réponse à une question, Magella Cantin mentionne que, si un retraité désire adhérer à l'APRES-INRS pour une première fois, le CA examinera un tel cas au besoin. Toutefois, en raison de la pandémie, il est peu probable que cela se produise. Il s'ensuit une discussion sur la subvention annuelle accordée par l'INRS. On suggère également de demander à l'INRS de verser un montant équivalent à la subvention normalement versée à l'APRES-INRS sous forme d'aide financière aux étudiants de l'INRS durant la pandémie.

Magella Cantin rappelle que le CA a décidé de ne pas demander une telle subvention compte tenu de la pandémie qui a pour conséquence de suspendre nos activités et de réduire considérablement nos dépenses. Toutefois, advenant que nous puissions reprendre nos activités, nous avons avisé l'INRS que nous pourrions présenter une demande d'aide financière. Après discussions, les membres se disent satisfaits de l'avis adressé à l'INRS concernant la suspension de notre demande de subvention. Le CA se penchera sur une forme d'aide aux étudiants lorsque la décision de ne pas demander une subvention à l'INRS sera finale. On rappelle que l'APRES-INRS a déjà versé un don de 500 \$ au Fonds étudiant d'aide d'urgence de l'INRS.

En conclusion, la résolution suivante est adoptée par l'Assemblée générale :

Considérant qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'APRES-INRS a suspendu ses activités sociales et culturelles;

Considérant que les dépenses d'ici la fin de l'année financière 2020-2021 seront peu élevées;

Considérant le solde du compte bancaire au 31 août 2020;

Considérant la recommandation du Conseil d'administration;

Sur proposition de Raymonde Jetté, appuyée par Michel Leclerc, il est décidé que la cotisation payée par un membre pour l'année 2019-2020 sera valide durant l'année financière 2020-2021.

Résolution AG-15-20-06

10. Prévisions budgétaires pour l'année 2020-2021

Michel Leclerc, trésorier, présente un projet du *Budget 2020-2021*. Ce projet budgétaire (voir annexe 6) ainsi que la *Prévision de l'encaisse au 31 août 2021* (voir annexe 7) ont été transmis par courriel avec la convocation à la présente Assemblée. Il souligne que la proposition budgétaire et la prévision de l'encaisse sont le reflet de la situation découlant de la pandémie COVID-19.

Sur proposition de Aïcha Achab avec l'appui de Michel Leclerc, le budget proposé pour l'exercice financier 2020-2021 est adopté à l'unanimité tel que déposé par le trésorier.

Résolution AG-15-20-07

11. Élections

Conformément à l'article 4.10 – Durée des mandats des Statuts et règlements de l'APRES-INRS, l'Assemblée générale doit procéder à la nomination d'officiers aux postes suivants du Conseil d'administration :

- Président
- Vice-président de la région de Québec
- Secrétaire
- Administrateur de la région de Québec

Considérant la situation exceptionnelle en raison de la pandémie COVID-19, Magella Cantin propose à l'Assemblée générale de nommer sans élection les personnes qui occupent actuellement ces postes. Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

Considérant qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'APRES-INRS a suspendu ses activités sociales et culturelles depuis plusieurs mois et qu'on ne prévoit pas reprendre de telles activités avant de nombreux mois;

Considérant que les membres du Conseil d'administration veilleront principalement à assurer la pérennité de l'APRES-INRS durant cette période de pandémie;

Considérant qu'il y aurait lieu de maintenir en poste les officiers actuels dans un tel contexte afin d'assurer une permanence jusqu'au moment où la reprise des activités sera possible;

Considérant la recommandation unanime des membres actuels du Conseil d'administration;

Malgré les dispositions de l'article 4.11 – Procédure d'élection des membres du Conseil d'administration des Statuts et règlements de l'APRES-INRS, l'Assemblée générale nomme sans élection les membres suivants aux postes à combler du Conseil d'administration :

- **Président : Magella Cantin**
- **Vice-président de la région de Québec : Rudolf Bertrand**
- **Secrétaire : Jacques Pelletier**
- **Administrateur de la région de Québec : Liliane Tanguay**

Tous ces officiers sont nommés pour une période de deux (2) ans à compter de la clôture de la présente Assemblée et ce, conformément à l'article 4.10 des Statuts et règlements.

Résolution AG-15-20-08

12. Avis de décès de la dernière année

Magella Cantin informe l'Assemblée du décès de Marcel Desrosiers, membre de l'APRES-INRS.

13. Divers

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

14. Levée de l'Assemblée

Magella Cantin se dit heureux de la tenue et du déroulement de la réunion de la présente Assemblée. Comme mentionné au cours de la réunion, le CA réfléchira pour maintenir un lien avec ses membres en ces temps difficiles. Le président invite les membres à demeurer en ligne pour un vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, Marc Greendale propose la levée de la réunion de l'Assemblée générale à 10h40.

Jacques Pelletier, secrétaire

Magella Cantin, président

Adopté par l'Assemblée générale lors de sa réunion tenue le (DATE)

année 2019-2020
résultats de fin d'année

ANNEXE 1

budget (approuvé par l'AG du 4 octobre 2019)

situation réelle au
31 août 2020

Dépenses	code		montants	
	dépenses	revenus	dépenses	revenus
assemblée générale				
transport	100		995,97 \$	
pourboire au chauffeur et au guide	110		150,00 \$	
quartier italien, visite, repas, don a l'église	120		2 250,00 \$	
sous-total			3 395,97 \$	
activités sociales				
régions de Montréal et Québec	130		1 700,00 \$	
diner de noel montreal et Québec	140		1 300,00 \$	
sous-total			3 000,00 \$	
Réunions du CA				
pour les 7 membres	150		1 200,00 \$	
rencontre avec la direction de l'INRS	160		450,00 \$	
sous-total			1 650,00 \$	
Divers				
dons "in mémoriam" (2)	170		100,00 \$	
autres	180		100,00 \$	
sous-total			200,00 \$	
Frais d'exploitation				
frais de caisse populaire	200		100,00 \$	
fournitures de bureaux	210		50,00 \$	
Site WEB (mise a jour)	220		100,00 \$	
régistratre des entreprises (2020)	230		35,00 \$	
sous-total			285,00 \$	
Fédérations des retraités de l'UQ (FRUQ)				
Frais d'association	230		176,00 \$	
Frais de réunion	240		125,00 \$	
sous-total			301,00 \$	
Total des dépenses			8 831,97 \$	

montant	
dépenses	réelles
réelles	écart
995,97 \$	- \$
150,00 \$	- \$
2 024,95 \$	225,05 \$
- \$	- \$
- \$	- \$
666,10 \$	1 033,90 \$
2 422,15 \$	(1 122,15) \$
- \$	- \$
- \$	- \$
- \$	1 200,00 \$
- \$	450,00 \$
- \$	- \$
- \$	- \$
100,00 \$	- \$
657,92 \$	(557,92) \$
- \$	- \$
- \$	- \$
- \$	- \$
77,78 \$	22,22 \$
- \$	50,00 \$
17,70 \$	82,30 \$
- \$	35,00 \$
- \$	- \$
- \$	- \$
172,00 \$	4,00 \$
50,18 \$	74,82 \$
- \$	- \$
7 334,75 \$	1 497,22 \$

Revenus	
contribution de l'INRS	250
Cotisations des membres	260
ristournes de l'AQRP (Association des retraités du secteur public) 20\$/membre	270
contribution des membres a une activité	280
remboursement de non-membres a une activité	290
sous-total	8 004,00 \$

réels	écart
5 504,00 \$	- \$
780,00 \$	(1 680,00) \$
0,00 \$	(40,00) \$
- \$	- \$
- \$	- \$
6 284,00 \$	(1 720,00) \$

Déficit / surplus	(827,97) \$
--------------------------	--------------------

(1 050,75) \$	(222,78) \$
----------------------	--------------------

APRES-INRS**Annexe 2**

évolution de l'encaisse pour l'année 2019-2020

jeudi 12 novembre 2020

	retrait	dépôt	solde
solde du compte de banque au 31 aout 2019			9 489,98 \$
Revenus réels pour 2019-2020		6 284,00 \$	15 773,98 \$
dépenses réelles 2019-2020		7 334,75 \$	7 334,75 \$
résultat en fin d'année 2019-2020			8 439,23 \$

le 31 aout 2020



Pour la période	
du 1er août au 31 août 2020	
Folio 590244	Page 1 de 1

RELEVÉ DE COMPTE

87 815-20100-9

APRES-INRS ASSOCIATION DES PER
490, RUE DE LA COURONNE
QUÉBEC QC G1K 9A9

EOP EPARGNE AVEC OPERATIONS (C)

Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
31 AOU	FIN	Solde reporté				8 445,18
		Frais fixes d'utilisation		5,95		8 439,23

COMPTE D'EPARGNE ET DE PLACEMENT

Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
CS		PART DE QUALIFICATION (A)				
		Solde reporté				5,00

SOMMAIRE DES FRAIS D'UTILISATION

Compte	Période		Frais avant bonification	Bonification *	Frais au compte (ADM)	Frais fixes * (FDD)
	du	au				
EOP EPARGNE AVEC OPERATIONS (C)	1 AOU	31 AOU	0,00 -	0,00 =	0,00	5,95
2-EOP au 31 AOU: Forfait						= 5,95 \$

MESSAGE

COLLABORER POUR INNOVER C'EST NOTRE FAÇON DE FAIRE

Aviser votre caisse de tout changement d'adresse.
Veuillez vérifier ce relevé et informer la caisse de toute erreur ou omission.



15^e Assemblée générale – 20 novembre 2020

Annexe 4

**Projet de modifications de l'articles 4.10 des Statuts et règlements
Durée des mandats des membres du Conseil d'administration**

Proposé par le Conseil d'administration (résolution CA78-janv-10-20-03)

Les Statuts et règlements de l'APRES-INRS ont été adoptés par son assemblée générale tenue le 10 novembre 2006 (résolution AG-10-06-1) et modifiés le 18 octobre 2013 (résolution AG-10-13-05), le 3 octobre 2014 (résolution AG-10-14-08), le 21 octobre 2016 (résolution AG-11-16-06) et le 13 octobre 2017 (résolutions AG-12-17-05, 06 et 07).

- a) Il est prévu que les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de 2 ans. Ce mandat est renouvelable, mais un officier ne peut occuper le même poste pendant plus de 3 mandats consécutifs.
- b) Lors des élections des membres du Conseil d'administration ayant eu lieu à l'occasion des dernières assemblées générales, il a été constaté que ce nombre maximal de mandat consécutif peut poser un questionnement sur la pertinence d'une telle limite.
- c) La plupart des Statuts et règlements des associations de retraités du réseau de l'Université du Québec prévoient que les mandats sont renouvelables sans aucune limite. Il appartient à l'Assemblée générale d'élire ses officiers.
- d) En conséquence, il est proposé de modifier l'article 4.10 comme suit :

L'article 4.10 - *Durée des mandats* des Statuts et règlements actuellement en vigueur est le suivant :

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de deux (2) ans. Ce mandat est renouvelable mais un officier ne peut occuper le même poste pendant plus de trois (3) mandats consécutifs.

Chaque officier entre en fonction à la clôture de l'Assemblée au cours de laquelle il a été nommé ou élu.

Même si son mandat est écoulé, le titulaire sortant demeure en fonction jusqu'à l'élection de son successeur, à condition cependant qu'il conserve son statut de membre actif de l'Association.

Selon un principe d'alternance :

- les mandats du président, du vice-président de la région de Québec, du secrétaire et de l'administrateur de la région de Québec se terminent lors d'une année paire;
- les mandats du vice-président de la région de Montréal, du trésorier et de l'administrateur de la région de Montréal se terminent lors d'une année impaire.

Il est proposé de modifier le premier paragraphe comme suit :

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de deux (2) ans. Ce mandat est renouvelable. ~~mais un officier ne peut occuper le même poste pendant plus de trois (3) mandats consécutifs.~~

Prendre note que vous pouvez consulter les Statuts et règlements complets sur le site Web de l'APRES-INRS, soit www.apres.inrs.ca

Le générique masculin est utilisé, sans intention discriminatoire, pour alléger le texte et en faciliter la lecture.

Page 1 sur 1

ANNEXE 5

Mise à jour annuelle des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA pour ses réunions - année 2020-2021

NB: RECONDUCTION DES BARÈMES DE COMPENSATIONS ADOPTÉS POUR L'ANNÉE 2019-2020

Membres	Déplacement en auto personnelle (1)			Stationnement (2)			Frais de bureau (3)	Total	Proposition
	Distance (aller simple) en km	Coût unitaire (\$/km)	Coût aller et retour	Durée (heure)	Tarif	Coût			
Magella Cantin	42,3	0,50 \$	42,30 \$	3,5	Voir plus bas	14,00 \$	5,00 \$	61,30 \$	61,00 \$
Liliane Tanguay	9,5	0,50 \$	9,50 \$	3,5	Voir plus bas	14,00 \$	5,00 \$	28,50 \$	29,00 \$
Rudolf Bertrand	25,4	0,50 \$	25,40 \$	3,5	Voir plus bas	14,00 \$	5,00 \$	44,40 \$	44,00 \$
Michel Leclerc	1,9	0,00 \$	0,00 \$	0,0	0,00 \$	0,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
Raymonde Jetté	9,8	0,50 \$	9,80 \$	3,5	0,00 \$	0,00 \$	5,00 \$	14,80 \$	15,00 \$
Francine Lambert	10,5	0,50 \$	10,50 \$	3,5	0,00 \$	0,00 \$	5,00 \$	15,50 \$	16,00 \$
Jacques Pelletier	4,7	0,50 \$	4,70 \$	3,5	0,00 \$	0,00 \$	5,00 \$	9,70 \$	10,00 \$
TOTAL :								179,20 \$	180,00 \$

N.B. : Si la réunion se tient en vidéoconférence sur Zoom, seuls les frais de bureau sont payables (aucun déplacement n'étant requis).

(1) Compensation selon la Directive concernant le remboursement des dépenses de l'INRS (en vigueur depuis le 7 février 2019)

(2) Coût du stationnement 490, rue de la Couronne, Québec

	Tarif	Nombre	Montant
Première demi-heure	2,50 \$	1	2,50 \$
Deuxième demi-heure	2,50 \$	1	2,50 \$
Autres demi-heures	2,00 \$	5	10,00 \$
Total	Heures	3,5	14,00 \$

NB: Le stationnement au Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie à Laval est gratuit.

(3) Coût des photocopies pour chacune des réunions.

Décision du CA lors de sa réunion tenue le 27 février 2015 (Résolution CA53-fév-27-15-04)

APRES-INRS
 année 2019-2020
 budget (approuvé par l'AG du 4 octobre 2019)

Annexe 6

BUDGET
 2020-2021

		code	montant	
Dépenses				
	dépenses	revenus	montants	montants
assemblée générale				
transport	100		995,97 \$	
pourboire au chauffeur et au guide	110		150,00 \$	
quartier italien, visite, repas, don a l'église	120		2 250,00 \$	- \$
sous-total			3 395,97 \$	
activités sociales				
régions de Montréal et Québec	130		1 700,00 \$	850,00 \$
diner de noel montreal et Québec	140		1 300,00 \$	- \$
sous-total			3 000,00 \$	850,00 \$
Réunions du CA				
pour les 7 membres	150		1 200,00 \$	210,00 \$
rencontre avec la direction de l'INRS	160		450,00 \$	0,00 \$
sous-total			1 650,00 \$	210,00 \$
Divers				
dons "in memoriam" (2)	170		100,00 \$	100,00 \$
autres	180		100,00 \$	100,00 \$
sous-total			200,00 \$	200,00 \$
Frais d'exploitation				
frais de caisse populaire	200		100,00 \$	100,00 \$
fournitures de bureaux	210		50,00 \$	50,00 \$
Site WEB (mise a jour)	220		100,00 \$	100,00 \$
régistratre des entreprises (2020)	230		35,00 \$	40,00 \$
sous-total			285,00 \$	290,00 \$
Fédérations des retraités de l'UQ (FRUQ)				
Frais d'association	230		176,00 \$	176,00 \$
Frais de réunion	240		125,00 \$	125,00 \$
sous-total			301,00 \$	301,00 \$
Total des dépenses			8 831,97 \$	1 851,00 \$
			revenus	revenus
Revenus				
contribution de l'INRS		250	5 504,00 \$	0 \$
Cotisations des membres		260	2 460,00 \$	0 \$
ristournes de l'AQRP (Association des retraités du secteur public) 20\$/membre		270	40,00 \$	- \$
contribution des membres a une activité		280	- \$	- \$
remboursement de non-membres a une activité		290	- \$	- \$
sous-total			8 004,00 \$	0 \$
Déficit / surplus			(827,97) \$	(1 851,00) \$

APRES-INRS**Annexe 7****évolution de l'encaisse pour l'année 2020-2021**

jeudi 22 octobre 2020

	retrait	dépôt	solde
solde du compte de banque au 31 aout 2020			8 439,23 \$
Revenus réels pour 2020-2021		0,00 \$	8 439,23 \$
dépenses prévues 2020-2021	1 851,00 \$		1 851,00 \$
résultat en fin d'année 2020-2021			6 588,23 \$
		le 31 aout 2021	